



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal,
tenue mercredi le 28 mai 2015, sous la présidence de M. Martin
Sauvé, maire.

Participent aussi les membres du conseil suivants:

M. Raynald Gobeil, district N° 1
M^{me} Rollande Côté, district N° 2
M. Jules Bouchard, district N° 3
M. Romuald Tremblay, district N° 4
M. Claude Tremblay, district N° 5
M. Jean-François Néron, district N° 6

Participe également à cette séance:

Me Desneiges Simard, directrice générale

Nombre de citoyens présents: 0

1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

- 1- Octroi de divers mandats / Travaux 1^{re} rue Nord,
phase II
 - 1.1 Fourniture CG-14
 - 1.2 Fourniture MG-112
 - 1.3 Location d'un loader
 - 1.4 Location d'un tracteur
 - 1.5 Fourniture MG-20
 - 1.6 Fourniture de regards et puisards
 - 1.7 Location d'une pelle komatsu 360
 - 1.8 Location d'une petite pelle
 - 1.9 Fourniture de matériaux d'eau potable et
d'égouts avec accessoires
 - 1.10 Branchement temporaire
 - 1.11 Signalisation
 - 1.12 Location d'un rouleau Compacteur
 - 1.13 Location d'une roulotte de chantier
 - 1.14 Contrôle de qualité des travaux
- 2- Quartier Boréal
 - 2.1 Octroi d'un mandat de Fourniture de MG-20
 - 2.2 Vente du terrain 14 / Quartier Boréal
 - 2.3 Vente du terrain 28 / Quartier Boréal



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire

1. Octroi de divers mandats / Travaux 1^{re} rue Nord, phase II

1.1. Fourniture CG-14 et MG-112

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire effectue, en régie, la phase II des travaux d'infrastructures eau potable - eau usée / 1^{re} rue Nord

ATTENDU QUE l'entreprise «Louis-Maurice Tremblay» a déposé une soumission pour la fourniture de sable et de gravier CG14 et MG112

ATTENDU QUE le banc d'emprunt de l'entreprise «Louis-Maurice Tremblay» est situé à 2.4 km des travaux

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Tremblay

Appuyé par Jules Bouchard

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie à l'entreprise «Louis-Maurice Tremblay» un contrat de fourniture de sable et de gravier CG14 et MG112 à un taux établi pour un coût de plus ou moins 19 000\$ incluant les taxes

Que le contrat prend effet à la date de signature de l'entente à intervenir entre les parties

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Desneiges Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 05000 718 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

27 mai 2015 -

Desneiges Simard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Acceptée

1.2. Location d'un loader

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire effectue, en régie, la phase II des travaux d'infrastructures eau potable - eau usée / 1^{re} rue Nord

ATTENDU QUE l'entreprise «Louis-Maurice Tremblay» a déposé une soumission pour la location d'un loader pour la période des travaux au coût d'environ 6 000 \$, incluant les taxes

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Romuald Tremblay

Appuyé par Rollande Côté

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie à l'entreprise «Louis-Maurice Tremblay» un contrat de location pour un loader pour la période des travaux au coût d'environ 6 000 \$ incluant les taxes

Que le contrat prend effet à la date de signature de l'entente à intervenir entre les parties

15-113

15-114



No de résolution
ou annotation



Certificat de disponibilité

Je soussignée, Desneiges Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 05000 718 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

- 27 mai 2015

Desneiges Simard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Acceptée

1.3. Location d'un tracteur

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire effectue, en régie, la phase II des travaux d'infrastructures eau potable - eau usée / 1^{re} rue Nord

ATTENDU QUE l'entreprise «Louis-Maurice Tremblay» a déposé une soumission pour la location d'un tracteur pour la période des travaux au coût d'environ 6 000 \$ incluant les taxes

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Romuald Tremblay

Appuyé par Jean-François Néron

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie à l'entreprise «Louis-Maurice Tremblay» un contrat de location pour un tracteur pour la période des travaux au coût d'environ 6 000 \$ incluant les taxes

Que le contrat prend effet à la date de signature de l'entente à intervenir entre les parties

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Desneiges Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 05000 718 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

- 27 mai 2015

Desneiges Simard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Acceptée

1.4. Fourniture MG-20

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire effectue, en régie, la phase II des travaux d'infrastructures eau potable - eau usée / 1^{re} rue Nord

ATTENDU QUE l'entreprise « Gravier Donkin Simard et Fils inc.» a déposé une soumission pour la fourniture gravier MG20

ATTENDU QUE le banc d'emprunt de l'entreprise « Gravier Donkin Simard et Fils inc.» est situé à 2.4 km des travaux



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire

15-116

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Tremblay

Appuyé par Jules Bouchard

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie à l'entreprise « Gravier Donkin Simard et Fils inc. » un contrat de fourniture de gravier MG20 à un taux établi pour un coût de plus ou moins 16 500\$ incluant les taxes

Que le contrat prend effet à la date de signature de l'entente à intervenir entre les parties

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Desneiges Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 05000 718 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

27 mai 2015 -

Desneiges Simard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Acceptée

1.5. Fourniture de regards et puisards

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire effectue, en régie, la phase II des travaux d'infrastructures eau potable - eau usée / 1^{re} rue Nord

ATTENDU QUE ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire a soumis un appel d'offres sur invitation aux entreprises suivantes pour la fourniture de regards et puisards :

- Tuvico.
- Les produits municipaux SagLac inc.

ATTENDU QUE l'entreprise «Tuvico» est l'entreprise étant le plus bas soumissionnaire conforme

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Romuald Tremblay

Appuyé par Claude Bouchard

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroi au soumissionnaire le plus bas, l'entreprise «Tuvico» un contrat pour l'achat de fournitures de regards et puisards au montant de 8 105.39 \$ pour la phase II de la réfection des infrastructures de génie civil / 1^{re} rue Nord.

Que le contrat prend effet à la date de signature de l'entente à intervenir entre les parties

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Desneiges Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 05000 718 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Desneiges Simard, - 27 mai 2015 -
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Acceptée

15-117



No de résolution
ou annotation



1.6. Location d'une pelle komatsu 360

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire effectue, en régie, la phase II des travaux d'infrastructures eau potable - eau usée / 1^{re} rue Nord

ATTENDU QU'UNE excavatrice doit être louée pour effectuer des travaux

ATTENDU QUE deux entreprises ont déposé des soumissions pour la location d'une excavatrice

«Équipement SMS inc.» pour la location d'une excavatrice de marque Komatsu PC 360 au taux de douze mille dollars (12 000 \$) plus taxes applicables par mois;

« Hewitt Caterpillar » pour la location d'une excavatrice de marque Caterpillar au taux de douze mille cinq cents dollars (12 500 \$) plus taxes applicables par mois

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil municipal octroi le contrat de location pour une période de plus ou moins 6 semaines de l'excavatrice Komatsu PC360 à l'entreprise «Équipement SMS inc.» au taux de douze mille dollars par mois (12 000 \$) plus taxes applicables

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Desneiges Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 05000 718 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Desneiges Simard,

- 27 mai 2015 -

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Acceptée

1.7. Location d'une petite pelle

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire effectue, en régie, la phase II des travaux d'infrastructures eau potable - eau usée / 1^{re} rue Nord

ATTENDU QUE l'entreprise «Simon Martel déneigement terrassement inc.» a déposé une soumission pour la location d'un tracteur avec opérateur pour la période des travaux au coût d'environ 20 000 \$, incluant les taxes

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Romuald Tremblay

Appuyé par Jean-François Néron

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie à l'entreprise «Simon Martel déneigement terrassement inc.» un contrat de

15-118

15-119



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire

location pour un tracteur avec opérateur pour la période des travaux au coût d'environ 20 000 \$, incluant les taxes

Que le contrat prend effet à la date de signature de l'entente à intervenir entre les parties

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Desneiges Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 05000 718 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Desneiges Simard, - 27 mai 2015
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Acceptée

1.8. Fourniture de matériaux d'eau potable et d'égouts avec accessoires

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire effectue, en régie, la phase II des travaux d'infrastructures eau potable - eau usée / 1^{re} rue Nord

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire a soumis un appel d'offres sur invitation aux entreprises suivantes pour la fourniture de matériaux d'eau potable et d'égouts avec accessoires:

- Produits BCM ltée.
- Wolseley inc.
- Les produits municipaux SagLac inc.

ATTENDU QUE les trois entreprises ont déposé des soumissions

ATTENDU QUE l'entreprise «Produits BCM ltée» est l'entreprise étant le plus bas soumissionnaire conforme

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Tremblay

Appuyé par Jules Bouchard

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroi au soumissionnaire le plus bas, l'entreprise «• Produits BCM» un contrat pour l'achat de fournitures de matériaux d'eau potable et d'égouts avec accessoires au montant de 60 814.71 \$ pour la phase II de la réfection des infrastructures de génie civil / 1^{re} rue Nord.

Que le contrat prend effet à la date de signature de l'entente à intervenir entre les parties

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Desneiges Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 05000 718 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Desneiges Simard, - 27 mai 2015 -
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Acceptée

15-120



No de résolution
ou annotation



1.9. Connexion d'alimentation temporaire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire effectue, en régie, la phase II des travaux d'infrastructures eau potable - eau usée / 1^e rue Nord

ATTENDU QUE l'entreprise «Test air» a déposé une soumission pour la connexion d'alimentation temporaire au coût de plus ou moins 7 000 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Rollande Côté

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroi à l'entreprise «Test Air» un contrat pour la connexion d'alimentation temporaire au cout de plus ou moins 7 000 \$ plus taxes

Que le contrat prend effet à la date de signature de l'entente à intervenir entre les parties

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Desneiges Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 05000 718 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Desneiges Simard, - 27 mai 2015 -
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Acceptée

1.10. Signalisation

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire effectue, en régie, la phase II des travaux d'infrastructures eau potable - eau usée / 1^e rue Nord

ATTENDU QUE l'entreprise «Signalisation Audet» a déposé une soumission pour la signalisation au coût de plus ou moins 1 000 \$ incluant les taxes

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Claude Tremblay

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroi à l'entreprise «Signalisation Audet» un contrat pour la signalisation au cout de plus ou moins 1 000\$ incluant les taxes pour la durée des travaux

Que le contrat prend effet à la date de signature de l'entente à intervenir entre les parties

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Desneiges Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 05000 718 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Desneiges Simard, - 27 mai 2015 -
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Acceptée

15-121

15-122



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire

1.11. Location d'un rouleau Compacteur

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire effectue, en régie, la phase II des travaux d'infrastructures eau potable - eau usée / 1^{re} rue Nord

ATTENDU QU'UN compacteur plaque doit être loué pour la période des travaux

15-123

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Claude Tremblay

Appuyé par Jules Bouchard

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil municipal octroi un contrat de location d'un compacteur plaque pour les travaux de la phase II des travaux d'infrastructures eau potable - eau usée / 1^{re} rue Nord est adjugé à «Loutec» au coût de 1 400 \$ incluant les taxes

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Desneiges Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 05000 718 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Desneiges Simard, - 27 mai 2015 -
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Acceptée

1.12. Location d'une roulotte de chantier

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire effectue, en régie, la phase II des travaux d'infrastructures eau potable - eau usée / 1^{re} rue Nord

ATTENDU QU'UNE roulotte de chantier doit être louée pour la période des travaux

15-124

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Romuald Tremblay

Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil municipal octroie un contrat à l'entreprise «Lou-Tec Alma» pour la location d'une roulotte de chantier la phase II des travaux d'infrastructures eau potable - eau usée / 1^{re} rue Nord au coût de (800,00 \$) incluant les taxes

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Desneiges Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 05000 718 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Desneiges Simard, - 27 mai 2015 -
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Acceptée



No de résolution
ou annotation



1.13. Contrôle de qualité des travaux

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire effectue, en régie, des travaux d'infrastructures eau potable - eau usée / 1^{re} rue Nord

ATTENDU QUE l'entreprise «Qualitas» a déposé une soumission pour le contrôle de la qualité des travaux

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Néron

Appuyé par Jules Bouchard

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

15-125

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie à l'entreprise «Qualitas» pour le contrôle de la qualité des travaux au coût de plus ou moins 5 000 \$ incluant les taxes

Que le contrat prend effet à la date de signature de l'entente à intervenir entre les parties

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Desneiges Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 05000 718 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Desneiges Simard, - 27 mai 2015 -
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Acceptée

2. Octroi d'un mandat / Travaux Quartier Boréal

2.1 Fourniture MG-20

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire effectue, en régie, la phase II Quartier Boréal

ATTENDU QUE l'entreprise « Gravier Donkin Simard et Fils inc.» a déposé une soumission pour la fourniture gravier MG20

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Claude Tremblay

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

15-126

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie à l'entreprise « Gravier Donkin Simard et Fils inc.» un contrat de fourniture de gravier MG20 à un taux établi pour un coût de plus ou moins 16 500\$ plus les taxes applicables

Que le contrat prend effet à la date de signature de l'entente à intervenir entre les parties



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Desneiges Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 11000 621 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Desneiges Simard, - 27 mai 2015 -
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Acceptée

2.2 Vente du terrain numéro 14 / Quartier Boréal

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire est propriétaire de terrains au Quartier Boréal, Saint-Nazaire

ATTENDU QUE le terrain 14 portant les numéros cadastral 28-68 et 27-66 est à vendre

ATTENDU QUE le 13 avril 2015, Marie-Hélène Sauvé et Simon Lessard ont signé une promesse d'achat pour acquérir ledit terrain au cout de 15 945.27 \$ plus taxes

ATTENDU QUE le notaire François Lavoie, agit à titre de notaire instrumentant pour le transfert de propriété

EN CONSÉQUENCE

15-127

Il est proposé par Claude Tremblay
Appuyé par Romuald Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise la vente du terrain portant les numéros cadastral 28-68 et 27-66 à Marie-Hélène Sauvé et Simon Lessard au coût de 15 945.27 \$ plus taxes

Que le branchement au service d'approvisionnement en eau potable est à la charge de l'acheteur ainsi que les installations nécessaires pour l'évacuation des eaux usées

Que tous les frais de transfert de propriété sont à la charge de l'acheteur

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate Martin Sauvé, maire et Desneiges Simard, directrice générale à signer tous les documents jugés utiles et/ou nécessaires pour donner plein effet à la présente

Acceptée

2.3 Vente du terrain numéro 28 / Quartier Boréal

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire est propriétaire de terrains au Quartier Boréal, Saint-Nazaire

ATTENDU QUE le terrain 28 portant le numéro cadastral 28-43

ATTENDU QUE le 16 avril 2015, Marie-Pier Renaud et Jordan Boudreault ont signé une promesse d'achat pour acquérir ledit terrain au cout de 15 882.44 \$ plus taxes



No de résolution
ou annotation



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Nazaire**

15-128

ATTENDU QUE la notaire Christel Simard-Monast, agit à titre de notaire instrumentant pour le transfert de propriété

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Tremblay
Appuyé par Romuald Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise la vente du terrain portant le numéro cadastral 28-43 à Marie-Pier Renaud et Jordan Boudreault au coût de 15 882.44 \$ plus taxes

Que le branchement au service d'approvisionnement en eau potable est à la charge de l'acheteur ainsi que les installations nécessaires pour l'évacuation des eaux usées

Que tous les frais de transfert de propriété sont à la charge de l'acheteur

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate Martin Sauvé, maire et Desneiges Simard, directrice générale à signer tous les documents jugés utiles et/ou nécessaires pour donner plein effet à la présente

Acceptée

Saint-Nazaire, le 28 mai 2015

Me Desneiges Simard, d.g

M. Martin Sauvé, maire